

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
THOMAS BOBBISH	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-16
9354-8196 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-20

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
LES SERVICES ALIMENTAIRES LANIEL ST-LAURENT INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-16
CHABROL HÔTEL ET SUITES INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-16

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3000592181	6005438 CANADA INC.	1160969102	DWB CONSULTANTS	2018-11-13
3001586034	CENTRES DE DONNÉES ESTRUXTURE INC.	1171949259	ESTRUXTURE DATA CENTERS INC. NETELLIGENT HOSTING SERVICES SERVICES D'HÉBERGEMENT NETELLIGENT	2018-11-12
3001607486	ENTREMISE OUTAOUAIS INC.	1173874000		2018-11-13
3001639237	G.S. AUBIN EXCAVATION INC.	1143800523		2018-11-13
3000726769	GEROPLEX INC.	1140247827		2018-11-13
3001637275	GROUPE MARKETING INTERNATIONAL INC.	1147882634	MARKETING GROUP	2018-11-12

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
			INTERNATIONAL INC.	
3001619758	LES AUTOBUS MAHEUX LTÉE	1141814906		2018-11-13
3001497489	LES CÈDRES-CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGÉES	1142313841	CEDARS HOME FOR ELDERLY PEOPLE	2018-11-13
3001582396	LES CONSTRUCTIONS POULIN & FRÈRES INC.	1142189639		2018-11-12
3001634107	MANOIR ST-GABRIEL INC.	1173918344		2018-11-13
3001623100	ROSE-YANICK LOUIS			2018-11-12
3001448835	SALUMATICS INC.	1160963089		2018-11-13
3001637211	SPÉCIALISTE D'OUVRAGES D'ART CSTP INC.	1160105707	CSTP CSTP STRUCTURES SPECIALIST INC.	2018-11-12
3001618679	TAXI ORMSTOWN INC.	1168401009		2018-11-12

Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000625627	BHP EXPERTS CONSEILS S.E.C.	3370052931		2018-11-03
3000710062	BISSON FORTIN ARCHITECTURE + DESIGN INC.	1149257124	BISSON FORTIN ARCHITECTURE + DESIGN	2018-10-04
3000400352	CLOTURES SENTINELLE LTÉE	1144235679	INTER CLÔTURES SENTINELLE	2018-11-11
3000775322	CONSTRUCTION DINASA INC.	1143648120	DINASA CONSTRUCTION INC.	2018-11-09
3000560553	DEMERS, MANUFACTURIER D'AMBULANCES INC.	1172301724	DEMERS AMBULANCE DEMERS, AMBULANCE MANUFACTURER INC.	2018-02-25
3000496160	GESTIONS TRAVAUX RÉSEAUX INC.	1160826708	GTR CONSULTATION	2017-12-10
3000588631	GROUPE MÉTALOGIQUE INC.	1166845314		2018-11-12
3000694883	POIRIER, FONTAINE, ARCHITECTES INC.	1165224529		2018-10-26

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000704499	SERVICES SANITAIRES RODRIGUE BONNEAU INC.	1171778559	FOSCEPTIQUE S.G.	2018-10-27
3000313296	SOCIÉTÉ PARC-AUTO DU QUÉBEC	1142187922		2018-10-06

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Aucune information

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.